

L'an **deux mille dix-huit**, le vingt-cinq juin à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CHATELIER, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018.

Etaient présents : MM. Jérôme TAINGUY, Pascal VIMENEY, Mmes Nathaly CANER, Marie CHASTANIER, Sabine GUTIERREZ-SPINOSI.

Absent représenté : M. Jean-Christophe DEMONSAY par M. Jean-Jacques CHATELIER.

Absent excusé : MM. Olivier CAILLEUX, Eric DENISSE.

Secrétaire de Séance : Sabine GUTIERREZ-SPINOSI.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance, 19h20.

Monsieur le Maire demande le rajout de 2 délibérations à l'ordre du jour et d'en enlever une autre :

- 1 – Nomination d'un représentant à la CLET.
- 2 – Acceptation des devis voirie 2018.

La délibération prévue pour le choix à la protection des données (RGPD) est reportée au prochain conseil municipal.

Les membres du conseil municipal valident les demandes à l'unanimité.

<p align="center">DÉLIBÉRATION 2018-31 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)</p>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction par le Conseil Départemental de la Gironde du dispositif FDAEC pour l'année 2018 à savoir une enveloppe pour la commune d'Escoussans d'un montant de 10 372.00 €.

Il rappelle que cette enveloppe concerne les travaux de voirie, les travaux sur bâtiments, l'acquisition de matériel ou de mobilier.

Il précise en outre que les subventions 2018 seront versées sur production d'une attestation justifiant que la subvention du FDAEC 2017 a bien été utilisée.

Monsieur le Maire propose d'utiliser cette enveloppe pour les dépenses suivantes :

- Voirie : 26 517.00 HT soit 31 820.40 € TTC.
- Réparation et mise en sécurité de la passerelle bois permettant d'accéder au clocher : 1 908.60 € HT soit 2 290.32 € TTC.
- Marquage au sol en peinture routière : 700.00 € HT soit 840.00 € TTC.
- Changement panneaux : 909.09 € HT soit 1 090.91 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable sur les dépenses inscrites pour la demande du F.D.A.E.C.
- charge Monsieur le Maire de présenter le dossier auprès du Conseil Départemental en vue de l'obtention de la subvention annuelle au titre de ces divers travaux, pour un montant de 10 372.00 €
- retient les critères préalables de développement durable n° 2, 4 et 9.
- accepte d'assurer le financement complémentaire, par autofinancement.
- précise que les crédits nécessaires seront portés au budget 2018, en section d'investissement.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 06	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2018-32 : DEMANDE DE RÉCUPÉRATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE ÉCOLE D'ESCOUSSANS AUPRÈS DU SIRPLACES

Suite à la fermeture de l'école d'Escoussans en juin 2015, la classe ne servant plus, Monsieur le Maire voudrait demander la récupération de ce local auprès du SIRPLACES.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la demande de récupération auprès du SIRPLACES du local de l'ancienne école ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour cette prise de décision.

Les membres du conseil municipal rajoutent qu'une consultation sera engagée.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 06	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2018-33 : APPROBATION DU DEVIS DE BODET POUR LA RÉPARATION ET LA MISE EN SÉCURITÉ DE LA PASSERELLE EN BOIS QUI PERMET D'ACCÈDER AU CLOCHER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la passerelle en bois pour accéder au clocher est défectueuse car les planches sont pourries et qu'il faut les changer. L'entreprise BODET nous a fait parvenir un devis de 2 290.32 € TTC pour la réparation et la mise en sécurité de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le devis ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 06	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2018 - 34 : ELECTION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLET)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 relatif à l'adhésion de la commune d'Escoussans à la CdC Convergence Garonne de Podensac ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLET) est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant, la commune d'Escoussans doit donc en désigner un.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Jacques CHATELIER.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 06	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

Monsieur Jérôme TAINGUY présente les devis voirie de façon synthétique.

DÉLIBÉRATION 2018-35 : TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Plusieurs devis estimatifs concernant les travaux de voirie sont à étudier pour les travaux à effectuer en 2018 pour un total de : 31 672.00 € HT soit 38 006.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les devis estimatifs,
- précise que les crédits nécessaires seront portés au Budget 2018, en section d'investissement.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 06	Votants : 07
Suffrages exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 00
		Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

1 / L'association Entre 2 danse a envoyé un courrier d'invitation à leur assemblée générale le 27 juin 2018 à 19h30, Monsieur Jérôme TAINGUY représentera Monsieur le Maire.

2 / Nathaly CANER propose un orchestre pour le repas des aînés. Elle transmettra les coordonnées.

3 / Jean-Jacques CHATELIER est en attente d'un devis pour le journal municipal de la commune.

4 / Suite à une convocation, Marie CHASTANIER ira au comité syndical du SIRPLACES le 28 juin.

5 / Suite à notre demande d'analyse financière, Gironde Ressource interviendra en mairie le 12 juillet. Refaire un point avec les élus.

Le prochain conseil se tiendra le mercredi 1^{er} août 2018 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 06 juin 2018

Le Maire,
Jean-Jacques CHATELIER